



MUNICIPALITE
DE BRETIIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BRETIIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2015

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2015, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 45 reprises.

Bretigny-sur-Morrens est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations. Depuis le 22 mai 2013 l'Association du Gros-de-Vaud est présidée par M. Urs Lauper, Syndic. Dans Lausanne Région, Bretigny-sur-Morrens participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional et Promotion économique.

Le 6 juin la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Avenches.

Monsieur le Préfet Pascal Dessauges a procédé le 1^{er} décembre 2015 au contrôle de la Commune, qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

A l'appel de la séance du 9 décembre, le Conseil général de Bretigny comptait 86 membres.

Bretigny-sur-Morrens comptait au 31 décembre 2015 803 habitants, (785 le 31 décembre 2014 et 747 le 31 décembre 2013) soit 402 hommes (dont 81 de moins de 16 ans) et 401 femmes (dont 80 de moins de 16 ans).

2 FINANCES

Les charges 2015, avant amortissement, sont de Fr. 2'375'573.76 contre Fr. 2'507'450.- au budget, donc inférieures de Fr. 131'876.24.

Les revenus 2015 se montent à Fr. 3'014'267.30 et sont de Fr. 542'117.30 supérieurs au budget de Fr. 2'472'150.-.

Les amortissements comptabilisés s'élèvent à Fr. 197'802.40, contre Fr. 203'000.- prévus au budget.

Les attributions obligatoires aux fonds de réserve sont de Fr. 239'700.-, alors que Fr. 64'600.- étaient prévus au budget. Le résultat favorable de 2015 a permis d'attribuer Fr. 201'191.14 à la réserve pour travaux.

Les importantes diminutions de charges et l'augmentation des recettes ont permis d'équilibrer les comptes 2015, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 302'900.-.

Le total de toutes les recettes fiscales de l'année 2015 est de Fr. 1'919'733.79 soit de Fr. 228'433.79 supérieur au budget de Fr. 1'691'300.-, et de Fr. 145'926.44 supérieur aux recettes de l'année 2014.

Le total des encaissements d'impôts 2015 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 1'510'000.-. Les comptes 2015 enregistrent des encaissements pour Fr. 1'642'397.11, soit Fr.132'397.11 de plus. Les contributions des personnes physiques étaient de Fr. 1'492'541.16 en 2014.

En 2015 les autres impôts, notamment l'impôt des personnes morales, l'impôt foncier, les droits de mutation et les gains immobiliers, avec un total de Fr. 277'336.68 sont de Fr. 96'036.68 supérieurs au budget, mais de Fr. 3'929.51 inférieurs aux recettes de 2014.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 2'936.- en 2015, contre Fr. 27'600.- au budget et Fr. 14'797.- dans les comptes 2014.

Les dépenses d'investissement en 2015 sont de Fr. 532'802.40 et les amortissements de Fr. 197'802.40, il en résulte une augmentation des investissements de Fr. 335'000.- en 2015.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre Commune.

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2015. Les volumes et les montants sont liés à l'exploitation et aux travaux du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ces derniers ne correspondent donc pas forcément à la comptabilité communale car la vente de bois et les factures peuvent être décalées sur deux voire trois années.

Exploitation des bois

- Janvier 2015 : coupe de mise en lumière sous le chemin de la STEP en faveur du recrutement naturel (120 m³ par l'entreprise Clerc)
- Février-Mars 2015 : petite coupe en lisière du Bois des Cloux (89 m³ par l'entreprise Clerc)

Assortiments

Bois de service résineux	72 m ³
Bois énergie	137 m ³
Total Exploitation	209 m ³

Remarques :

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, les coupes sont juste à nouveau bénéficiaires en 2015. La piètre qualité des bois abattus et la difficulté d'accès en sont les principales raisons. Ces coupes étaient toutefois nécessaires pour garantir la sécurité des promeneurs près du Talent et améliorer la qualité des bois restants.

Le volume exploité correspond parfaitement au plan de gestion.

Plantations

Aucune plantation nécessaire en 2015.

Soins aux jeunes peuplements

Au total 2.1 ha de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Clerc. Aucun fauchage n'a été nécessaire dans les plantations.

La totalité de ces travaux a bénéficié de subventions spécifiques à ces interventions. En 2015, les montants reçus dépassent même largement les frais pour ce poste car il y a eu une répartition du solde de l'enveloppe 2012-2015 dévolue au Triage Mèbre-Talent de Fr. 4'480.-.

Réfection de chemin

Aucun en 2015.

Accueil

Aucun gros travail. La Commune continue d'entretenir son réseau de chemins et sentiers ainsi que le biotope du Bois des Cloux qui se porte à merveille.

Hangar à plaquettes

Le premier bilan est mitigé car si tout fonctionne bien est que la qualité des plaquettes est bonne, il est largement sous exploité.

Pour 2015, seuls 2'000 m³ ont été vendus. Le Collège du Mottier au Mont-sur-Lausanne avait prévu 1'900 m³ et n'en a consommé que 490 m³. Des améliorations sont prévues pour février 2016. Malgré des hivers plus doux, le Triage Mèbre-Talent espère toutefois atteindre la croisière annuelle de 3'600 m³ d'ici 3 ans.

Bâtiments communaux

Les travaux habituels d'entretien ont été exécutés dans nos divers bâtiments.

La citerne du bâtiment de la Maison de Ville n'étant plus aux normes, une révision complète ainsi qu'un doublage de la cuve ont été commandés et seront effectués début 2016.

L'étude du projet de la grande salle est terminée. Une demande de permis de construire a eu lieu du 15 juillet 2015 au 14 août 2015. Le montant des travaux est de Fr. 6'200'000.-. Ce montant comprend la rénovation complète des deux salles de classe, de la grande salle existante et des vestiaires, la démolition de l'annexe d'entrée et du couvert au rez-de-chaussée ainsi que la création de deux salles de classe supplémentaire dans une extension au sud et la création d'une UAPE de 36 places. La rénovation permettra de changer intégralement la toiture et de modifier le système de chauffage et de ventilation. Un crédit de Fr. 6'000'000.- a été accepté par le Conseil général le 9 septembre 2015. La direction des travaux devant être mise au concours selon la Loi sur les marchés publics, cette dernière sera choisie début 2016 et les travaux commenceront à cette période. Les travaux devraient durer environ une année.

Ces travaux rendant inutilisables les salles de classe, la Municipalité a demandé un crédit de Fr. 450'000.- pour la pose de modulaires contenant 3 classes, un réfectoire, une salle des maîtres, une infirmerie et des sanitaires. Après l'octroi du crédit par le Conseil général le 6 mai 2015 et une demande de permis de construire, les modulaires ont été installés sur le parking du Chêne et utilisés par les enfants enclassés à Bretigny-sur-Morrens dès la rentrée d'août 2015. Les classes ont été regroupées dans ces modulaires et la salle de la Maison de Ville gardée comme salle de dégagement selon la demande du département.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mises à l'enquêtes publiques et administratives

La Commission consultative d'urbanisme, pour la législature 2011-2016, est composée de M. Pierre-Alain Marmillod, président, Mme Linda Viguier-Peissard, M. Arnold Ottonin et M. Alexandre Budry, urbaniste chez ABA-Partenaires.

Au cours de l'année, 7 dossiers pour la mise à l'enquête publique ont été déposés auprès de la Municipalité. 2 permis de construire ont été accordés.

A noté qu'un permis de construire pour 19 appartements repartis dans deux immeubles à la rue du Village a été délivré.

Bilan des réserves en zone à bâtir

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le Plan Directeur Cantonal n'a pas été validé par la Confédération. Un moratoire sur la légalisation de nouvelles zones à bâtir a été instauré. Le Canton a demandé aux communes de rapidement établir leur bilan de réserves en zone à bâtir. Pour Bretigny-sur-Morrens, le taux est de 30% au lieu des 15% autorisés par le Canton. La Commune devrait donc dézoner certains terrains situés en zone constructible. La 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal devrait nous permettre de mettre en place une stratégie pour ce travail. Malheureusement, à l'heure actuelle, les différentes solutions proposées par le Canton ont soulevé tellement d'oppositions qu'il n'est pas possible de pratiquer ce dézonage d'une manière réfléchie. La Municipalité attend donc que les décisions du Plan Directeur Cantonal soient définitives et approuvées par le Grand Conseil avant d'entreprendre ces démarches.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les communes de Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, complétées par Lausanne Région, Association Bécherette Région, le LEB et le SDT participent aux différents chantiers et études relatifs au développement futur de la région.

Durant l'année 2015, le SDNL a poursuivi son travail sur les différents chantiers ouverts. Notre participation financière pour cette année est d'environ de Fr. 5'500.-

Dangers naturels

L'étude du dossier des dangers naturels est terminée. Des cartes et un rapport nous ont été présentés et un avis a été publié dans la FAO du 20 novembre 2015 afin de rendre public les zones de danger. Il en ressort que seul le secteur de la scierie peut être potentiellement exposé à des inondations et des glissements de terrain.

Il conviendra, en cas de développement des zones constructibles ou de demandes de permis de construire, d'évaluer le danger et de prendre des mesures de protections.

Routes

Durant l'année 2015, plusieurs travaux ont été effectués sur le chemin du Chalet Saboton, sur la route de Béthusy et sur quelques points précis de la Commune, travaux effectués, après demandes d'offres à 3 entreprises, par P.A. MARMILLLOD SA. Précisons ici qu'une autre de ces sociétés domiciliée elle aussi dans la région, est intervenue pour divers travaux tels que pose de potelets à la rue du Village et au chemin de la Maison de Ville, d'une armoire électrique au chemin de Maupra. L'avis de la troisième société, d'importance cantonale, nous a été utile afin d'analyser le degré des dommages subis au chemin du Chalet Saboton, ceux-ci auraient pu être assumés par l'AET, ce qui nous a été refusé. L'expert a abondé dans le sens de cette association intercommunale. Signalons ici que cette entreprise pourrait être sollicitée dans le cas de la réfection intégrale de la route de Béthusy, à partir de la sortie de Bretigny-sur-Morrens, jusqu'au pont sur le Talent jouxtant la Commune d'Assens.

L'avis de la Direction générale de la mobilité et des routes a été requis pour la pose de signalisations au bas de la route du Moulin, au début du chemin du Chalet Saboton (toujours en cours au début 2016), pour répondre aux interrogations de certains membres du Conseil général au sujet de la limitation de vitesse sur la route cantonale, pour la confirmation d'une signalisation ad hoc sur la croisée rue du Village – chemin de la Maison de Ville, chose qui n'avait pas été légalisée au moment de la réfection de la traversée du village dans les années 2001-2004.

Le chemin de la Sibérie, suite à sa réfection en 2013, n'a pas été retouché. Depuis la pose d'une signalisation légale, les contrevenants se font rares, mais plusieurs personnes, souvent étrangères à notre localité ont été sérieusement mises en garde. Aucun cas de récidive n'a été signalé ce qui aurait entraîné une décision de la Commission de police.

Rappelons ici que l'entretien du tronçon propre aux usagers du hangar à plaquettes appartient à la société qui gère cette activité.

Un des éléments des « gendarmes couchés » de notre localité a dû être refait, dans le secteur de Béthusy. Le travail a été exécuté dans le cadre des autres réfections de cette artère.

Eclairage du village

Répondant à une exigence de la Confédération, le système d'éclairage de notre village a été modifié dans le courant de l'année. En effet, l'alimentation au mercure n'est plus acceptée et doit être remplacée soit par un système au sodium (luminosité jaune) soit par un système Led (luminosité blanche). Actuellement, les 2 systèmes sont appliqués.

C'est ainsi que 38 réverbères ont été modifiés avec des lampes de nouvelle génération, les autres ayant déjà été modifiés par le passé. Relevons ici que la Confédération offre un subside de Fr. 100.- par pièce modifiée, mais pour un lot de 50 à 500 pièces. Nos 38 pièces n'ont ainsi été créditées d'aucune aide financière. Certaines personnes ont fait la remarque que le nouvel éclairage était plus performant que l'ancien. Notons ici que l'intensité de l'éclairage diminue à partir de 22 heures pour revenir à la normale vers 6 heures, amenant ainsi une économie non négligeable.

Cette opération avait été budgétisée à Fr. 40.000.-. Elle a finalement coûté un peu plus de Fr. 36.400.-.

Place de jeux

Tout comme en 2014, aucun aménagement particulier n'a été apporté à la place de jeux et de ce fait, aucune dépense importante n'est à relever. Rappelons qu'à fin 2014 des jeunes appuyés par des adultes, ont souhaité voir l'édification d'un parc de patinage (skatepark). Cette initiative n'a pu être suivie d'effet positif dans l'immédiat. Toutefois grâce à nos voisins de Cheseaux-sur-Lausanne qui ont installé un tel nouveau parc durant l'été 2015, nous avons pu bénéficier du déménagement d'une partie de leur ancien matériel. Le déménagement en question a été effectué à l'automne 2015, travail de quelques personnes de la Commune ; les travaux reprendront dès les beaux jours après mise à l'enquête. Selon l'œil expert de notre employé communal, spécialiste de cette pratique, des planches devront être remplacées. La partie mécanique étant de bonne qualité.

Cimetière

L'état du cimetière s'est quelque peu amélioré grâce à la diligence de notre employé communal. Toutefois, il s'agit d'un travail en perpétuel recommencement. Rappelons à nouveau que toilettage des tombes ne signifie pas désaffectation d'une partie du cimetière.

Terrain de football

Depuis 2013, le terrain d'entraînement sis à côté du terrain de football avait été loué au service des sports de l'École Hôtelière de Lausanne qui, deux fois par semaine à la belle saison, venait entraîner ses jeunes étudiant(e)s. Toutefois, au printemps 2015, suite à des dommages, bien que légers commis par ces gens, leur responsable a refusé de leur remettre à nouveau la clé. Le contrat sera probablement annulé au début 2016.

En revanche, notre terrain, bien que n'étant plus entretenu pour la compétition, a fait des envieux au sein du Mouvement du Centre (football) dont ses dirigeants souhaiteraient voir leurs cadets se préparer à devenir de futurs Messi ou Ronaldo ! Des tractations débutées fin 2015 sont encore en cours. Là aussi et parallèlement à la mise à l'enquête du « skatepark », une démarche administrative similaire devrait être déposée pour les peut-être futurs locataires (installation de 2 modulaires pour vestiaires). Précisons ici que l'usage du terrain se ferait avant tout en semaine et jusqu'à des heures « correctes ». Seuls quelques tournois (on parle de 2 à 4 fois par année) pourraient s'y dérouler.

Ordures ménagères et décharge

Pour le périmètre, l'année 2015 fut marquée par la réflexion cantonale. Un groupe de travail des 8 présidents avec le canton a lancé une étude sur le fonctionnement des organismes de gestion des déchets. Il en est ressorti que d'Est en Ouest et du Nord au Sud, les 318 communes vaudoises n'ont pas le même niveau de services. Mais dans chaque périmètre, les Présidents ont souligné que la mise en œuvre d'une organisation régionale de collaboration entre les communes sur la gestion des déchets revenait aux dites communes. Dès lors, il a été clairement établi que les structures des périmètres reflétaient la volonté de leurs communes-actionnaires. Le Canton a entériné cette vision, mais va pousser les périmètres non structurés à offrir un minimum de services. Cette décision sera décrite dans les nouvelles fiches du Plan Cantonal de Gestion des Déchets.

Les exutoires pour les boues de STEP ont été finalement assurés via un contrat avec SAIDEF. Cette usine valdo-fribourgeoise d'incinération possède également un four dédié aux boues ce qui permet à VALORSA de garantir une filière et des coûts raisonnables à nos communes-actionnaires. Pour la période 2015 à 2019, un tiers des tonnages seront donc acheminés à Posieux.

Ce contrat est un exemple typique de la collaboration entre les périmètres, puisque VALORSA a travaillé avec SADEC (périmètre de gestion de La Côte) pour trouver cette solution. Dans le dossier, Concept régional de taxe au sac « Trier c'est ... valoriser », 5 périmètres sont associés. Ils le gèrent sans entraîner de frais d'une structure supplémentaire. Les citoyennes et les citoyens ont maintenu leur effort de tri, la quantité de déchets restant stable et le taux de fraude, qui a été vérifié systématiquement, est tout à fait satisfaisant. Le décompte final de 2015 se fera en mars 2016. La tendance annoncée d'une rétrocession autour de CHF 360.-/tonne semble se confirmer.

Conformément aux années précédentes, la communication de VALORSA s'est concentrée sur la taxation des déchets et sur la Campagne cantonale en collaboration avec les autres périmètres.

Plusieurs communes du périmètre ont fait appel aux connaissances techniques de l'équipe de VALORSA pour réfléchir à la gestion des déchets sur leur commune ou plus spécifiquement à l'aménagement de la déchèterie. Si les fiches techniques du classeur donnent quelques pistes, une expertise externe amène souvent de nouvelles idées intéressantes.

Un autre dossier technique concerne la logistique de TRIDEL. Le Conseil d'administration de l'usine a réaffirmé que la moitié des tonnages incinérés doivent arriver par le rail. Les actionnaires ont repris le dossier de l'acheminement, sachant que l'usine est ouverte depuis janvier 2006, il est temps d'examiner les contrats et les pratiques pour les faire correspondre aux évolutions survenues et à venir.

La thématique des plastiques a été traitée par tous les périmètres. Ensemble, nous avons commandité une étude d'impact. Il s'agissait de sortir des chiffres évaluant les différentes gestions de cette matière, de la réduction au recyclage en passant par la revalorisation thermique. Les résultats ont été mis à disposition des municipaux. Cette matière multiforme, multicolore et multi-densité n'a pas encore de filière de recyclage digne de ce nom. Avec une usine d'incinération de dernière génération, comme TRIDEL, la valorisation thermique reste l'exutoire technique le plus éco-efficace. Cependant, la pression politique est importante et les périmètres continuent leur recherche sur de potentielles filières locales. Derrière ces quelques lignes évoquant étude, groupe de travail et loi, près de 25'000 tonnes de déchets ont transité sur le site de Penthaz. Elles ont été recyclées, comme les déchets verts ou le papier. Le verre a été récupéré et stocké, afin d'en garantir un écoulement régulier. Les tonnes de déchets spéciaux ont été triées pour être dûment réduites. Les déchets carnés de l'Ouest du bassin lémanique transitent aussi par VALORSA. Toute une série de tâches pour rassembler, stocker, réduire, trier, récupérer qui participent à l'ensemble des filières de recyclage privées ou publiques.

		2015 en tonnes facturées par Valorsa	2015 Destination	2015 Valorisation
Incinerables	Ordures ménagères	22'745	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'047	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	8'056	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'139	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF TRIDEL	Chaleur
Recyclables	Papier	4'881	1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'786	1/2 chez Vetropack, 1/2 en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'839	Compost en andain à Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	354	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	263	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'108	GZM	Energie
	Information	Participation à la Campagne Cantonale de Communication	10 présences dans les Communes	2 Comptoirs régionaux pour 15 jours de présence

Principaux déchets de la commune

	2014 en tonnes/kg par habitants	2015 en tonnes/kg par habitants
Ordures ménagères	74/95	79/99
Déchets encombrants	12/15	14/18
Papier	48/61	50/63
Verre	32/41	35/44
Déchets compostables	290 (m ³)	295 (m ³)
Plastiques	207 (m ³)	263 (m ³)

Base au 31.12.2014 : 785 habitants

Base au 31.12.2015 : 803 habitants

Réseau d'égouts, épuration

Association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET)

Il n'y a pas eu de problème particulier d'exploitation de la STEP.

La STEP de l'AET continue de traiter les boues des STEP de Cugy, Bottens et Morrens.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

Notre Commune fait partie de l'**Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)** regroupant les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens.

Conseil intercommunal :	M. Urs Lauper, Syndic Mme Marie-Claude Nusslé, Municipale
Suppléants :	M. Marc Heuschkel, Conseiller général M. Jean-Luc Agassis, Municipal M. Pierrick Viguet, Municipal
Comité de direction	M. Laurent Chappuis, Municipal des écoles
Commission de gestion :	M. Marc Heuschkel, Conseiller général
Suppléant :	M. Frank Bottini, Conseiller général

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises et a notamment :

- Accepté le rapport de gestion et les comptes 2014
- Accepté le budget 2016 dont les coûts de l'élève unique se montent à Fr. 4'585.-
- Préavis achat mobilier scolaire Fr. 300'000.-
- Préavis achat caméra vidéo surveillance Fr. 40'000.-
- Réélection du président et du vice-président

Le Comité de direction (CODIR) constitué des 4 municipaux des écoles accompagnés de M. Jean-Michel Amiguet, directeur, s'est réuni à 14 reprises.

Les principaux sujets traités ont été :

- Elaboration, suivi des budgets et gestion des comptes 2015
- Dérogation d'enclassements
- Transports scolaires en collaboration avec l'école, surveillance pendant les attentes des élèves
- Recherche de personnel pour la surveillance et les cantines scolaires
- Projets de constructions scolaires sur nos communes, analyse des besoins
- Travaux d'entretien du bâtiment, etc.

Notre établissement primaire et secondaire est dirigé par un **Conseil de direction** composé de :

- M. Jean-Michel Amiguet	Directeur
- Mme Maryline Ritter	Doyenne 1 – 4 P
- M. Christian Gauthey	Doyen 5 – 8 P
- Mme Virginie Dorthe	Doyenne 9 – 11 S
- M. Aso Piroti	Doyen administratif

3 secrétaires et 106 enseignants qui encadrent 762 élèves de primaire et 247 élèves de secondaire, soit **1009 élèves au 1^{er} octobre 2015 (729 en 2008 !)**. Ces élèves sont répartis dans 13 bâtiments, soit 56 classes, 11 salles de dégagements, 10 salles spéciales et 8 salles de gymnastique. L'effectif de notre commune est de 85 élèves en primaire et 23 élèves en secondaire, soit 108 enfants scolarisés.

Le Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en Milieu Scolaire (PPLS) basé au Mont-sur-Lausanne vient en appui auprès des enfants et de leur famille et collabore avec les enseignants et les équipes pluridisciplinaires de notre établissement.

Activités : Rapprochement école – entreprises (plus de 50 élèves) et diverses chantées de Noël.

Le Conseil d'Établissement dont les représentants de notre commune sont :

Parents d'élèves	M. Marc Tille
Société civile	M. Roger Ammann
Autorités politiques	M. Laurent Chappuis

Les principaux thèmes abordés lors de 3 séances ont été :

- Projet écoles-entreprises, simulation d'entretiens d'embauche, étude de CV
- Journée du 18 septembre 2015 « A pied à l'école »
- Consultation sur un avant-projet de modifications de la LAJE

Notre Commune met à disposition de l'établissement 3 classes et une salle de rythmique. La salle de classe primaire est facturée au prix de Fr. 18'000.- par an augmenté de Fr. 4'750.- pour salles spéciales et de Fr. 11'000.- pour son entretien, réparations et espaces verts. Depuis la rentrée d'août 2015, des modulaires scolaires pour 3 classes ont été installés et la salle de rythmique fermée pour cause de travaux de la grande salle.

Temples et cultes

En 2015, notre participation aux charges d'autres communes s'élève à Fr. 8'738.- car Bretigny-sur-Morrens ne possède pas d'édifice religieux.

6 POLICE

Police municipale

Afin de remplacer Mme Irène Bugnon dans les tâches de dénonciation pour parcage, votre municipal en charge du dossier, ainsi que M. Eric Geiger, ont suivi fin 2014, le cours dispensé par la Police cantonale, cours relatif à la poursuite des infractions mineures en matière de parcage. Certaines personnes ne résidant souvent pas dans notre localité considèrent la zone à disque (rue du Village et place des Moloks) comme une zone de libre parcage. L'établissement, très rare, d'amendes d'ordre ne les dissuade plus de se parquer « à l'année » sous les fenêtres de l'Administration communale ! Toutefois depuis la pose du modulaire pour l'école et la diminution de la zone de parc du chemin du Chêne, une certaine tolérance prévaut à l'endroit des contrevenants. Ce point sera bien entendu revu dès la grande salle rénovée et les classes réintégrées dans ce bâtiment.

En 2015, des contrevenants ont été dénoncés et les amendes ont rapporté Fr 1.708.- à la caisse communale (parcages et sacs à ordures).

Le problème du parcage intempestif de plusieurs véhicules de travail (fourgonnettes, élévateurs), portant généralement des plaques d'immatriculation d'un autre canton, a espérons-le, été résolu définitivement. Il durait depuis de trop nombreuses années. Leur propriétaire a été amendé. Quant aux véhicules, ils sembleraient avoir trouvé refuge sous des cieux plus « cléments ». C'est en partie grâce au travail du secrétaire de la Commission de police, M. Eric Geiger, en collaboration avec diverses personnes de la Police cantonale, que le problème a été résolu.

Toujours au bénéfice d'une autorisation cantonale, la société Securitas poursuit sa tâche de surveillance dans notre localité, à savoir trois soirs durant les périodes ordinaires et cinq soirs durant les vacances scolaires d'été. Lors de chaque passage, les agents de cette société nous font un rapport sur la situation prévalant dans notre localité. Lesdits rapports relèvent très généralement du calme qui y règne. Le montant des prestations de Securitas s'élève à un peu moins de Fr. 10.000.- par année. Notons ici que les missions de cette société ont été modifiées en raison des travaux de la grande salle et de la pose des modulaires pour l'école,

Police cantonale

Les contacts entre les divers services de la Police cantonale et nos autorités sont fréquents. Un sous-officier de la Gendarmerie est notre répondant permanent. C'est lui qui tient l'inventaire des interventions touchant notre commune

Comme par le passé, un rapport mensuel est régulièrement transmis à l'intention de nos autorités. Il en va de même d'un document mettant en garde la population contre toute sorte de comportements incivils. Il y a lieu de se rappeler ici qu'en cas de doute, il est recommandé de prendre contact dans les meilleurs délais avec la Police cantonale (021/644 44 44). Ses services seront à même de vous conseiller si vous ou un membre de votre entourage êtes victimes avérées ou potentielles de gens malintentionnés.

En matière de financement de la Police cantonale, notre commune s'est acquittée de la somme de Fr. 57.030.-.

Le nom de notre commune figure 51 fois dans les registres de la Police cantonale (contre 36 pour l'année précédente). Que l'on ne s'y méprenne pas : bien des cas sont anodins et seuls les délits suivants ont été recensés :

Vols par effraction : 5

Vol simple : 1

Dommages à la propriété : 1

Voies de fait : néant

Vol d'usage : néant

Vol par introduction clandestine : néant

Ces chiffres peuvent être qualifiés de stables par rapport à l'année précédente.

Pour le reste, il s'agit de cas bénins tels que par exemple, des troubles à la tranquillité (deux fois par les mêmes chiens, deux fois pour les mêmes personnes à deux heures d'intervalle !).

En matière de circulation, la Gendarmerie est intervenue à trois reprises sur les routes de notre commune, soit dans tous les cas pour des accidents avec dommages matériels. Aucun dommage corporel n'est heureusement à signaler.

Contrôles de vitesse

En 2015, tout comme en 2014, il n'a pas été fait appel à la Gendarmerie pour des contrôles radar sur le territoire de notre Commune. Il est possible que des interventions spontanées aient été organisées sur la route cantonale. Toutefois, aucun rapport ne nous a été transmis à ce sujet.

En revanche, grâce à la coopération du TCS, nous avons eu recours à l'info-radar qui se solde uniquement par un rapport d'un ingénieur en circulation. Le rapport 2015 ne fait apparaître aucun élément permettant de penser que des chauffards circulent dans notre commune ! Précisons donc que ce rapport demeure anonyme et ne sanctionne aucune infraction, si de tels cas sont constatés.

Relevons toutefois que la surveillance hebdomadaire 2015 a été réalisée alors que les conditions climatiques (neige) n'étaient pas des meilleures.

Défense contre l'incendie

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) du Haut-Talent, qui compte 57 personnes dont 9 nouvelles recrues, est intervenu à 22 reprises sur le territoire du Haut-Talent, mais aucune fois sur celui de notre Commune !

29 exercices touchant soit le Détachement Premiers Secours (DPS), soit le Détachement d'Appui (DAP) ont été organisés dans notre secteur. 54 cours ont été donnés à l'ensemble du corps.

Pour les organes directeurs, rappelons que M. Pierrick Viguet est président de l'Assemblée Intercommunale, M. Jean-Luc Agassis, membre du Comité directeur. C'est M. Raymond Tschopp de Froideville qui exerce la charge de commandant.

Selon rapport de l'Etat-Major du SDIS, 5 personnes proviennent de notre Commune. Nous nous plaignons à relever ici que le caporal Loris Ramuz, membre de notre Conseil général, a été nommé sergent en fin d'exercice 2015. Nos félicitations !

Sur le plan comptable, pour 2015 et comme dans le passé, les frais par Fr 8.625.- ont été facturés à notre Commune. Chaque entité du nouveau SDIS est taxée en fonction du nombre d'habitants. Comme par le passé et pour Montheron, Lausanne met à disposition le local de la route de Cugy à des conditions financières défiant toute concurrence.

Rappelons que pour les deux premiers exercices financiers du SDIS nouvelle version (2014 et 2015), les budgets ont été établis « à vue ». Nous ignorions effectivement ce qui allait se passer. Ainsi pour 2014, une somme de Fr.4.606.- a été ristournée à notre boursier. Il en ira de même début 2017, pour l'exercice 2015. En 2016, le budget prévu devrait être proche de la réalité.

Protection civile

L'année 2015 a été une année riche pour le bataillon de Protection civile. Heureusement pour nous, aucune intervention ne s'est déroulée dans notre village.

Fr 17.765.- ont été versés à titre de participation de notre Commune aux charges indues par la PCi.

Les comptes présentent une légère perte de Fr. 1102.- qui sera compensée durant l'exercice 2016. Le coût par habitant se monte à Fr. 22.50.

7 SECURITE SOCIALE

Facture sociale

Au niveau communal, la facture sociale prévisionnelle pour 2015 s'élève à Fr. 320'231.- contre Fr. 328'300.- en 2014. Cette baisse de 2.46% est due à la déduction en faveur des communes, conformément au mécanisme d'ajustement du DRPTC dans sa mise à jour en vigueur au 20 décembre 2013.

Par contre, la facture sociale cantonale augmente de 4.67% par rapport à 2014, soit à Fr. 686.9 mios.

Motifs des principales variations :

1. PC à domicile et hébergement : + 4.0 mios (ou un total de 217.9 mios)
Augmentation de volume des prestations pour les personnes hébergées en EMS et en établissements socio-éducatifs.
Augmentation également des prestations pour des personnes à domicile en lien avec la démographie des 65 et + et une pauperisation croissante de la frange des personnes aidées.
Ces augmentations sont légèrement atténuées par une participation fédérale plus élevée.
2. Assurance maladie : +9.2 mios (ou un total de 68.3 mios)
Hausse qui s'explique d'une part par une augmentation du nombre des bénéficiaires et des subsides partiels de la prime d'assurance. Seuls les 2/3 des assurés vaudois supportent le 100% de la hausse des primes.
3. RI + participation cantonale à l'assurance chômage : +7 mios (ou un total de 240 mios)
Hausse modérée par rapport à 2014 et qui s'explique notamment par l'augmentation des frais de santé à charge des bénéficiaires.
L'ensemble des mesures d'insertion et la stratégie cantonale permet d'envisager un budget plutôt stable par rapport au dépenses des années 2013 et 2014.
4. Subventions et aides aux personnes handicapées : +3.8 mios (ou un total de 106.4 mios)
L'écart est principalement dû à l'augmentation du nombre de places dans les établissements socio-éducatifs liés aux effets démographiques, à l'alourdissement des prises en charge, aux effets de la politique salariale et à la mise en conformité du parc immobilier.
5. Prestation pour la famille et autres prestations sociales : +6.4 mios (ou un total de 27.1 mios)
Provient essentiellement de l'évolution des PC familles et rente-pont. Depuis son introduction en 2011, les dépenses PC familles et rente-pont ont été couvertes uniquement par les cotisations des salariés et des employeurs, l'excédent de cotisations étant reporté d'année en année. En 2015, le solde des cotisations sera consommé et une charge nette sera ainsi financée par le Canton et les Communes.
Pour 2015, les cotisations assumeront environ 33 mios et le Canton et les Communes environ 12 mios, ce qui représente le premier financement de ce régime par les pouvoirs publics.
6. Bourse d'étude et d'apprentissage : +0.2 mios (ou un total de 27,5 mios)
Depuis la forte croissance liée à l'intégration en 2010, les dépenses liées aux bourses restent stables.

AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

L'AVASAD est composée des Associations et Fondation d'aide et de soins à domicile régionales suivantes :

- APROMAD, Couronne lausannoise, (incluant les CMS de Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly Sud et Nord, Pully)
- ASANTE SANA, Est vaudois,
- ABSMAD, Broye
- ASPMAD, Nord vaudois
- Fondation de la Côte
- APREMADOL, Ouest lausannois
- ALSMAD. Lausanne

La participation des communes et le financement de l'aide et soins à domicile en 2015

L'Etat et les Communes financent paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les Centres médico-sociaux (CMS) sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales.

L'APROMAD boucle l'exercice 2015 avec un excédent de charges de Fr. 84'172.44. Les 90% sont pris en charge par l'AVASAD. C'est donc un montant de Fr. 8'417.24 qui est à la charge de l'APROMAD. Fr. 5'238.98 de la réserve libre ont été utilisés pour couvrir une partie de ce déficit. Au final, c'est donc une perte de Fr. 3'178.26 qui est reportée.

L'augmentation des coûts provient de l'augmentation globale des demandes de prestations:

- Soins de base (+3.93%) ou un total de 150'940 heures
- Soins infirmiers (+7.12%) ou un total de 47'510 heures
- Ergothérapie (+7.66%) ou un total de 6'707 heures
- Heures de veille (+1'467.19%) ou un total de 1003 heures
- Heures de ménage (+0.47%) ou un total de 51'534 heures
- Nombre de repas (-10.31%) ou un total de 93'161 repas
- Appareils de Biotélévigilance (-1.41%) ou un total de 699 appareils
- Prestation sociales (+6.63%) ou un total de 12'640 heures
- Nombre d'heures de prestation d'aide et de soins (+5.34%) ou un total de 289'463 heures

Le CMS du Mont-sur-Lausanne voit, encore cette année, le nombre d'heures de prestations augmenter en lien avec le développement des constructions de cette région.

ARASPE (Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly-Echallens)

Le rapport détaillé de l'ARASPE sera disponible sur le site internet www.prilly.ch/social/ à partir de juin 2016.

Le budget 2015 prévoit un coût pour les communes de Fr. 28.27 par habitant. Pour Bretigny-sur-Morrens, sur la base de 797 habitants, cela représente une somme de Fr. 22'532.-. En deux versements, la Commune a payé Fr. 20'657.- en attente du décompte final.

Dans le décompte final 2014, l'ARASPE a remboursé le montant de Fr. 1'555.80

Accueil familial

Les comptes de l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et Environs, sont acceptés en général en mai. L'accueil préscolaire et parascolaire s'est monté à Fr. 86'143.60 pour 2014 mais au décompte final, il manquait Fr. 15'331.75, ce qui porte le montant à Fr. 101'475.35. Pour 2015, le montant payé est de Fr. 102'272.65 en attente du décompte final, soit une augmentation de 1%. Cette augmentation est essentiellement liée au nombre toujours plus élevé d'enfants pris en charge, donc du nombre d'heures de fonctionnement ainsi que de l'augmentation du nombre de structures. Il y a aussi l'impact des charges d'amortissement de la Garderie des Fontaines dont l'EFAJE est propriétaire, ainsi que la décision d'Assura de quitter l'EFAJE. Cette somme comprend le fonctionnement de l'administration générale dont la subvention coûte Fr. 5.78 par habitant pour les communes, ce qui est en augmentation par rapport à 2014 (Fr. 4.80).

Notre contribution socle pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est de Fr. 3'925.-, soit une augmentation de Fr. 190.-.

Le nombre de mamans de jour à Bretigny est toujours de 3 et l'organisation dépend de l'EFAJE.

Bénévolat

Le groupe de notre commune est composé de 8 bénévoles qui, régulièrement, visitent des personnes à domicile, à l'EMS ou les transportent si elles ont des difficultés à se déplacer. Ces bénévoles peuvent aussi être appelés par d'autres communes du groupe, à savoir : Cugy, Froideville, Morrens et Le Mont-sur-Lausanne. La responsable pour Bretigny était Mme Marianne Chenux jusqu'à fin 2015.

Sortie des Aînés

C'est le 19 août que 46 aînés ont embarqué pour une visite du Musée du Chablais à Thonon, suivi d'un repas au Moulin de Léré en Haute-Savoie.

Il a été également fêté quatre octogénaires et le doyen de la commune (93 ans).

Passeports vacances

Il a été vendu 8 passeports classiques et 1 « Farniente » en juillet 2015 et 5 passeports classiques et 4 « Farniente » en août 2015. Pas de progression malgré un courrier personnalisé adressé aux enfants dans la tranche d'âge intéressée.

Les activités suivantes ont été proposées sur notre commune :

- Education canine, par le Groupe d'Education Lausanne (GEL) (après-midi)
- Ecologie – traitement des eaux par M. Arnold de la STEP (après-midi) couplé d'une balade au bord du Talent
- Atelier de boomerangs, construction et lancer par M. Jean-Jacques Bonnet (5 jours)

Toutes ces activités se sont déroulées pour le plus grand bonheur des enfants et la commune tient à remercier les organisateurs bénévoles pour ces beaux moments. Le goûter a été offert par la Commune.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

Constatant les problèmes de surveillances, de qualité ainsi que régionaux d'approvisionnements en eau, La Municipalité a décidé de participer à une étude régionale avec les Communes de Froideville et de Cugy ainsi que le Service de l'eau de la Commune de Lausanne. Etant donné que la Commune de Bretigny-sur-Morrens n'est pas autosuffisante pour sa consommation d'eau, cette étude devrait permettre de rationaliser les investissements et de garantir tant l'approvisionnement que la qualité de l'eau.

La vanne régulatrice de l'arrivée d'eau de Lausanne est tombée en panne et a dû être changée. Cette panne a aussi permis de constater que la conduite du trop-plein du réservoir était obstruée par des racines. Elle a donc été débouchée et remise en état.

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1er mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz sont de la compétence du Service du Gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal.

En 2015, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Téléreseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

En 2015, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre Commune.

Bretigny, le 26 avril 2016

La Municipalité